



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	21
Votants par procuration	12
Absents	2
Total des votes	33

7.1

L'an deux mille vingt cinq, le quinze avril, à 17h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 1 avril 2025, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, Mme Vanessa DUVAL, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Isabel JEAMMET, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Claude BIERRY, Mme Myriam VANNIER, Mme Mauricette ROSA, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, Mme Corinne RUBETTI, Mme Florence MOUCHEL, M. Kévin MAUVIEUX

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Florence GAUTIER à M. Christophe CANTELOUP, M. Laurent BEAUDOUIN à M. Dominique BURET, Mme Dominique RETUREAU à Mme Vanessa DUVAL, M. Christian BOISSY à M. Patrick AUBE, M. Bruno DEPLANQUES à M. Jean-Luc LEFRANCOIS, Mme Sonia QUESNEY à M. Alexis DARMOIS, Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Laurette MONLON, M. Djibril GUENNI à M. Thierry BERNARD, M. Mathurin MESNIER à M. Julien TIMON, M. Sébastien ANFRAY à Mme Florence MOUCHEL, M. Mikaël CHEVREAU à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Sophia KOUZAIEFF à M. Kévin MAUVIEUX

ELUS ABSENTS :

M. Pascal MARE, M. Kévin LEFRANCOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Vanessa DUVAL

N°DEL_0030_2025 Budget primitif 2025 – Budget annexe Lotissement ferme des places

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 du budget annexe Lotissement ferme des places de la commune de Pont-Audemer, faisant suite au débat sur les orientations budgétaires, et son rapport, qui s'est tenu le 17 mars 2025.

Ce budget primitif est construit en fonction des dernières informations transmises par l'Etat, ou, à défaut, sur la base d'estimations sincères, prudentes et raisonnables au moment de sa préparation. Il sera amendé en cas de besoin en cours d'exercice par décisions modificatives, afin de tenir compte des ajustements nécessaires en recettes comme en dépenses.

Pour rappel, la loi NOTRe dans son article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le présent rapport et ses annexes répondent à cette obligation pour la Commune.

L'équilibre général du projet de budget primitif 2025 s'établit comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 230 000,00 € selon la répartition par chapitres suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	115 827,78	0,00	40 987,95	40 987,95	40 987,95
Total des dépenses de gestion courante		115 827,78	0,00	40 987,95	40 987,95	40 987,95
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		125 827,78	0,00	50 987,95	50 987,95	50 987,95
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		38 440,85	38 440,85	38 440,85
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	940 944,29		1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		950 944,29		1 148 440,85	1 148 440,85	1 148 440,85
TOTAL		1 076 772,07	0,00	1 199 428,80	1 199 428,80	1 199 428,80
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						30 571,20
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 230 000,00

Recettes de fonctionnement :

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes	350 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		350 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	720 000,00		920 000,00	920 000,00	920 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		730 000,00		930 000,00	930 000,00	930 000,00
TOTAL		1 080 000,00	0,00	1 230 000,00	1 230 000,00	1 230 000,00

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 138 440,85 € selon la répartition par chapitres suivante :

Dépenses d'investissement :

DEPENSES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II
TOTAL	785 000,67	0,00	0,00	1 003 999,97	1 003 999,97
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf	65 000,67	0,00		83 999,97	83 999,97
Total des dépenses financières	65 000,67	0,00	0,00	83 999,97	83 999,97
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	65 000,67	0,00	0,00	83 999,97	83 999,97
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	720 000,00			920 000,00	920 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	720 000,00			920 000,00	920 000,00

Pour information : 001 Solde d'exécution négatif reporté 134 440,88 €

Recettes d'investissement :

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II
TOTAL	940 944,29	0,00	1 138 440,85	1 138 440,85
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		38 440,85	38 440,85
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	940 944,29		1 100 000,00	1 100 000,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	940 944,29		1 138 440,85	1 138 440,85

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2, L. 5217-10-6, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU la délibération du 17 mars 2025 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025,

VU la délibération relative à l'adoption du compte de gestion, en date du 14 avril 2025,

VU la délibération relative à l'approbation du compte administratif du budget principal et des budgets annexe de Pont-Audemer pour l'exercice 2025 en date du 14 avril 2025,

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes de Pont-Audemer pour l'exercice 2025 en date du 14 avril 2025,

VU les délibérations du 14 avril 2025 fixant les taux de fiscalité directe locale pour 2025,

VU l'instruction budgétaire M57 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission des finances du 27 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal décide,

Après en avoir délibéré

Par 31 votes Pour,

Et 2 abstentions

Kévin MAUVIEUX, Sophia KOUZAIEFF

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2025 annexe Lotissement ferme de Pont-Audemer, tel qu'exposé ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.
- **DE VOTER** le budget primitif 2025 principal de la manière suivante :
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans opération
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- **DE DÉCIDER** d'appliquer la fongibilité de crédits conformément à la nomenclature comptable M57.
- **D'AUTORISER** le Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.
- **D'APPROUVER** le report anticipé des résultats prévisionnels et des restes à réaliser de l'exercice 2025 au budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe Lotissement ferme des places de la Commune de Pont-Audemer.

Le secrétaire de séance



Vanessa DUVAL

Pont-Audemer, le 15 avril 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Alexis DARMOIS